



COMMUNE DE SALIVES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

Le lundi 22 janvier 2024 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Charles SCHNEIDER, Maire

M. Roland METZGER, M. Norbert RAMAGET, Adjoint

M. Christophe BERG, Mme Hélène BOYON Mme Charlotte DEHER, M. Gilles GENOUD,

M. Silvère GOLMARD, M. Jacques MILLIERE, Mme N'DIAYE Anne-Fatou et M. Éric RUESCH.

DELIBERATION N° 2024-01-001 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Norbert RAMAGET pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N° 2024-01-002 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11/12/2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 11/12/2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023.

DELIBERATION N° 2024-01-003 OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses d'investissement sur 2024 avant le vote du budget, le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits d'investissement, dans la limite de 25% du budget précédent.

Le montant total des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 s'élevant à 144 024,28 €, l'ouverture de crédit ne peut dépasser 36 006,07€.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

- Travaux logement 7 Rue d'Amont (compte 231) 25 000 €
- Aménagement logement 2 Grande Rue (compte 2188) 1 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire.

DELIBERATION N° 2024-01-004
VEOLIA – CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par Véolia. Celle-ci fixe les conditions dans lesquelles le Prestataire assure un curage préventif annuel sur le réseau d'eaux usées du Bourg de Salives, du hameau de Montarmet et de Pregelan.

Le coût de cette convention s'élève à 1 146,25 € HT par semestre pour :

- Le curage annuel systématique de un tiers (1/3) du réseau
- Un bilan 24h par an entrée - sortie sur l'UDEP de Salives
- Un bilan ponctuel par an sur l'UDEP de Larçon

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par Véolia.

DELIBERATION N° 2024-01-005
PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 05/12/2023, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle.

Dans les conditions prévues par le décret, trois agents seraient concernés par cette prime.

Le montant fixé par la collectivité s'élève à 500 € (proratisé sur le temps de travail).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à dix pour et une abstention :

- d'instaurer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

DELIBERATION N° 2024-01-006
ITINERAIRE DE RANDONNEE « TOUR DE PARC »

Le Parc national de forêt et la Fédération française de randonnée pédestre se sont associés pour la création d'un itinéraire de Grande Randonnée (GR® de Pays) : « Tour du Parc national ».

Le projet prévoit de créer une boucle de randonnée pédestre de plus de 230 km, s'appuyant sur les trois GR® qui traversent le Parc national (GR 2, GR 7, GR 145 -Via Francigena), ainsi que les sentiers locaux déjà inscrits au PDIPR de Haute-Marne et de Côte-d'Or.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une prochaine réunion, afin de constater le tracé et l'état des chemins concernés avant de se prononcer sur le sujet.

DELIBERATION N° 2024-01-007
NOËL 2023 – REFACTURATION DE FRAIS

Le Noël 2023 a été organisé en partenariat avec les Communes d'Avot et Barjon. Les frais supportés par la Commune de Salives seront refacturés au prorata du nombre d'enfants de chaque village.

Le coût total de la manifestation s'élève à 537,43 € pour un total de 42 enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de refacturer aux communes d'Avot et Barjon les frais engagés par la commune de Salives.

DELIBERATION N° 2024-01-008
CHATS ERRANTS – CONVENTION NID'ACCUEIL

Monsieur METZGER s'est rendu à Nid'Accueil situé à Cussey-Les-Forges, suite au signalement de chats errants au lotissement.

Il avait été évoqué un coût de stérilisation de 50€ (uniquement pour les femelles) et une adhésion à l'association inférieure à 200€ par an. Ce serait le vétérinaire d'Aignay-le-Duc qui stériliserait les chats.

Une habitante de la Commune, bénévole de l'association, se propose d'être le relais de Nid'Accueil pour la campagne de piégeage.

Une convention a été transmise, mais le coût des stérilisations et de l'adhésion n'étant pas inscrit, le conseil municipal demandera plus de précisions à l'association avant de se prononcer.

DELIBERATION N° 2024-01-009
TRI BIO DECHETS

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets (déchets végétaux et alimentaires) et leur valorisation sont obligatoires.

Communes, EPCI ou syndicats ont donc désormais l'obligation de proposer aux habitants une solution de collecte ou de tri.

Le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM) d'Is-Sur-Tille, va faire réaliser une étude territoriale sur le sujet. Ils proposent également à la vente des composteurs à prix réduits et des formations gratuites pourront être dispensées aux habitants.

Ils nous ont informé que 2024 étant une année de transition, il n'y aura pas de sanction financière.

AFFAIRES DIVERSES

SICECO : L'année 2023 a été une année exceptionnellement basse en termes de prix de l'électricité pour l'éclairage public. En 2024, les prix de l'électricité pour l'éclairage public devraient augmenter de 60 % par rapport à celles de 2023.

Monsieur MILLIERE propose d'étudier le passage en leds de l'éclairage public en même temps que la traversée de Salives.

Bilan Cinéma 2023 : En 2023 l'association Panoramic a enregistré au total 926 entrées à l'Abreuvoir pour 40 séances.

Abreuvoir : Les résidences ont commencé la semaine dernière à l'Abreuvoir et un concert de sortie de résidence, qui a rassemblé 50 personnes, a eu lieu jeudi 18 janvier.

Un programme des concerts et spectacles à venir sera diffusé à la population.

Repas des aînés : Le repas des aînés est prévu le 25 février pour les habitants de plus de 65 ans.

Eglise : L'entreprise MILLIERE est intervenue pour réparer la frisée de l'église. Mais le plafond demeure en mauvais état. Monsieur SCHNEIDER propose de monter un dossier pour sa remise en état.

Clôture de la séance à 21h00